

Énergir, s.e.c.
Rapport annuel au 30 septembre 2018, R-4079-2018

**COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉELS DE L'ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE AVEC LE BUDGET
POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018
(000 \$)**

N° de ligne	Description ⁽¹⁾	Projections D-2017-094 ⁽²⁾	Résultats réels	Référence	Écart
		(1)	(2)	(Énergir-4, Doc. 2, p. 1, col. 9)	
1	REVENUS				
2	Revenus	1 513 894	1 536 228		22 334
3	Normalisation due à la température	<u>0</u>	<u>(8 174)</u>	Énergir-10, Doc. 1, p. 1, col. 5, l. 13	<u>(8 174)</u>
4	Revenus normalisés de vente de gaz	1 513 894	1 528 054	Énergir-9, Doc. 1, p. 2, col. 5, l. 35	14 160
5	Fourniture	(433 326)	(390 843)	Énergir-9, Doc. 1, p. 2, col. 5, l. 6	42 483
6	SPEDE	<u>(120 519)</u>	<u>(125 423)</u>	Énergir-9, Doc. 1, p. 2, col. 5, l. 30	<u>(4 903)</u>
7	Revenus avant rabais et autres	960 049	1 011 788		51 740 (A)
8	Rabais à la consommation et autres	0	0		0
9	CASEP	<u>(1 000)</u>	<u>(1 000)</u>		<u>0</u>
10	Revenus après rabais	959 049	1 010 788		51 740
11	FRAIS DE TRANSPORT, D'ÉQUILIBRAGE ET DE DISTRIBUTION	<u>339 362</u>	<u>341 395</u>	Énergir-8, Doc. 1, p. 5, col. 7, l. 1 + l. 12	<u>2 033 (B)</u>
12	MARGE BRUTE SUR LES VENTES DE GAZ NATUREL	619 687	669 393		49 707
13	(TROP-PERÇU) / MANQUE À GAGNER	0	(48 209)	Énergir-8, Doc. 1, p. 1, col. 3, l. 7	(48 209) (C)
14	AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION	<u>3 486</u>	<u>4 414</u>		<u>928</u>
15	MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	623 172	625 598		2 426
16	DÉPENSES				
17	Dépenses d'exploitation	199 227	201 582	Énergir-4, Doc. 5, p. 1, col. 1, l. 40	2 355 (D)
18	Plan global en efficacité énergétique	3 652	3 652	Énergir-13, Doc. 1	0
19	Amortissement des immobilisations	121 880	122 744		865
20	Amortissement des frais reportés et des actifs intangibles	95 213	92 624		(2 589) (E)
21	Impôts fonciers et autres	31 601	32 056		455
22	Impôt sur le revenu	<u>39 643</u>	<u>38 903</u>	Énergir-11, Doc. 1, p. 1, l. 12	<u>(740)</u>
23	Total des dépenses	<u>491 215</u>	<u>491 562</u>		<u>347</u>
24	REVENUS NETS D'EXPLOITATION	<u>131 957</u>	<u>134 036</u>		<u>2 080</u>
25	QUOTE-PART				
26	Quote-part du trop-perçu avant impôt	0	12 528	Énergir-8, Doc. 2, p. 1, col. 2, l. 15	12 528
27	Bonification des associés	0	283	Énergir-8, Doc. 2, p. 1, col. 2, l. 17	283
28	Impôt sur le revenu	<u>0</u>	<u>(3 424)</u>	Énergir-11, doc. 1, p. 1, l. 13.	<u>(3 424)</u>
29	Quote-part, bonification et incitatif net d'impôt	<u>0</u>	<u>9 387</u>		<u>9 387</u>
30	BÉNÉFICE NET RÉGLEMENTÉ	<u>131 957</u>	<u>143 423</u>		<u>11 466</u>
31	BASE DE TARIFICATION MOYENNE	<u>2 118 075</u>	<u>2 117 464</u>	Énergir-6, Doc. 1, p. 1, col. 15, l. 42	<u>(611) (F)</u>
32	TAUX PONDÉRÉ DU COÛT DU CAPITAL AUTORISÉ	<u>6,23%</u>	<u>6,33%</u>	Énergir-7, Doc. 1, p. 1, col. 6, l. 8	
33	TAUX PONDÉRÉ DU COÛT DU CAPITAL RÉALISÉ		<u>6,73%</u>	Énergir-7, Doc. 1, p. 2, col. 6, l. 8	

⁽¹⁾ L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

⁽²⁾ Les projections 2018 ont été redressées pour refléter l'ordonnance suivante :

TGI-003-2017 de l'Office national de l'énergie modifiant les tarifs de TCPL à partir du 1^{er} janvier 2018. La Régie a transmis sa lettre d'approbation le 1^{er} février 2018.

EXPLICATION DES ÉCARTS
RÉSULTATS RÉELS VERSUS LE BUDGET

- 1 A. La hausse des revenus avant rabais et autres de 51,7 M\$ s'explique essentiellement par :
- 2 • la hausse des revenus de distribution de 41,9 M\$, expliquée par la hausse générale de
- 3 la consommation, plus particulièrement dans le marché des petit et moyen débits,
- 4 attribuable, entre autres, à la hausse de la croissance économique plus favorable
- 5 qu'anticipée ainsi qu'à la maturation des nouvelles ventes; et
- 6 • la hausse des revenus de transport de 10,3 M\$. Excluant l'effet de la baisse des revenus
- 7 d'ajustements d'inventaire de 8,8 M\$ (qui sont sans effet sur la marge brute puisqu'ils
- 8 génèrent des coûts de transport identiques), la hausse des revenus de transport de
- 9 19,1 M\$ résulte de la croissance des volumes transportés.
- 10 B. La hausse des frais de transport, d'équilibrage et de distribution de 2,0 M\$ s'explique
- 11 principalement par :
- 12 • excluant l'effet de la baisse du coût des ajustements d'inventaire de transport de 8,8 M\$
- 13 (qui sont sans effet sur la marge brute puisqu'ils génèrent des revenus de transport
- 14 identiques), la hausse des coûts de 10,8 M\$ est essentiellement expliquée par les ventes
- 15 d'outils de transport SH moins élevées que prévues.
- 16 C. Le trop-perçu de 48,2 M\$ s'explique essentiellement par :
- 17 • le trop-perçu réalisé au service de distribution de 37,5 M\$ découlant principalement de
- 18 la hausse de la consommation, plus particulièrement dans le marché des petit et moyen
- 19 débits;
- 20 • le trop-perçu réalisé au service de transport de 27,5 M\$ occasionné par la hausse des
- 21 volumes transportés jumelée à la baisse du coût moyen d'approvisionnement de ce
- 22 service; et
- 23 • le manque à gagner réalisé au service d'équilibrage de 17,5 M\$ causé principalement
- 24 par la baisse des ventes d'outils de transport SH ainsi que par la reconnaissance du coût

1 d'équilibrage inclus dans le coût des achats du gaz naturel (fonctionnalisation du coût
2 des achats de gaz naturel approuvée dans la décision D-2015-177).

3 D. L'augmentation de 2,4 M\$ des dépenses d'exploitation s'explique principalement par :

- 4 • une hausse des coûts du secteur de l'exploitation. Les situations d'urgence dues aux
5 grands froids de l'hiver, l'augmentation des demandes de localisations, la hausse des
6 demandes de stationnaires en lien avec le grand nombre de chantiers de construction
7 ainsi que l'implantation de plusieurs règles SST visant à assurer la sécurité des
8 techniciens lors de leurs opérations sur le terrain ont créé une pression à la hausse sur
9 les dépenses de ce secteur.

10 E. La diminution de 2,6 M\$ de la dépense d'amortissement des frais reportés et des actifs
11 intangibles s'explique principalement par :

- 12 • le nouvel échéancier dans la mise en service du projet de modernisation de la solution
13 informatique utilisée pour la gestion des approvisionnements gaziers (Énergir-25,
14 Document 1), créant un effet à la baisse sur la dépense d'amortissement de 1,8 M\$
15 puisque les investissements du projet n'ont pas commencé à être amortis au cours de
16 l'exercice financier 2018; et
- 17 • le solde d'ouverture réel inférieur à celui prévu à la Cause tarifaire 2018 combiné à des
18 décalages dans les mises en service de divers projets créant un effet à la baisse sur la
19 dépense d'amortissement (- 0,8 M\$)

20 F. Veuillez vous référer à la pièce Énergir-6, Document 2, p. 1, col. 6, l. 42.

Note : Il est possible, dans le présent dossier, qu'une même donnée soit légèrement différente d'une pièce à l'autre. Une telle situation découle de l'arrondissement du résultat de l'application de formules.